

L'honorable M. PERLEY: Cette ficelle est revendue maintenant dix-sept cents la livre.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Ce prix élevé peut avoir maintenant une raison d'être; mais la raison donnée, l'année dernière, par l'honorable ministre de la Justice dans le Sénat, qui pouvait avoir quelque force, n'en a aucune aujourd'hui. Lorsque j'attirai l'attention du Sénat sur ce fait, lors de la dernière session, on m'a répondu que l'augmentation du prix avait été causée par la guerre qui se faisait dans les îles Philippines; que le prix de l'herbe de Manille—importée de cette partie du monde, et qui est la matière première de la ficelle d'engelage—s'était tellement accru, que ceux qui avaient acheté cette ficelle du gouvernement étaient obligés de la revendre à un prix proportionné à l'augmentation du coût de la matière première. Cette histoire et cette explication pourraient paraître satisfaisantes à ceux qui ne connaissent pas mieux les faits. Nous savons tous que l'herbe de manille avec laquelle l'on fabrique la ficelle d'engelage se trouvait importée en Canada avant la guerre qui a sévi depuis dans les îles Philippines, et cette guerre, par conséquent, ne pouvait aucunement, l'année dernière, affecter le prix de la matière première en question. Mais, comme je viens de le dire, la guerre a sévi, depuis, dans les îles Philippines, et ce fléau paralyse, dans une très grande mesure, les opérations industrielles des habitants de ces îles. Vu ces circonstances, l'on pourrait peut-être alléguer maintenant cette raison pour expliquer pourquoi le prix de cette matière première est maintenant plus élevé que l'année dernière; mais cette raison n'existait pas lorsqu'elle a été donnée dans cette Chambre, l'année dernière, et cette protection accordée aux messieurs qui ont acheté du gouvernement la ficelle d'engelage leur a permis de réaliser un bénéfice net de \$60,000 à \$100,000 à même la bourse des cultivateurs que les hommes qui gouvernent, aujourd'hui, plaignaient tant avant d'être au pouvoir. Je dois reconnaître, cependant—et j'en félicite l'honorable chef de la droite—que la rosée, si je puis me servir de cette expression—qu'il a reçue, l'année dernière, pour la manière dont le gouvernement avait disposé de la ficelle d'engelage fabriquée par les pénitenciers, l'a engagé, durant la

présente année, à disposer autrement de cette ficelle en demandant des soumissions par la voie des journaux publiés dans les différentes parties du pays. C'est ainsi que l'on devrait agir dans toutes les occasions, et lorsque de la ficelle d'engelage est vendue par le gouvernement, il n'y a aucune raison qui empêche de faire connaître au public le prix obtenu pour cette ficelle. Je pourrais commenter ce point pendant des heures encore; mais je passerai à d'autres parties de l'adresse qui est maintenant devant nous. Je dois déclarer à cette Chambre que l'attitude prise finalement par le gouvernement relativement à la guerre du Transvaal m'a grandement satisfait; mais si l'on peut trouver dans l'histoire un précédent justifiant la ligne de conduite tenue d'abord, je serais très heureux qu'il fût cité au Sénat par l'honorable chef de la droite, ministre de la Justice, que nous reconnaissons tous comme une autorité sur les questions historiques. Dès le début des hostilités, le chef de la gauche, dans la Chambre des communes, promit au premier ministre (sir Wilfrid Laurier) son appui, comme celui de tous ses amis politiques, si le gouvernement de ce dernier prenait des mesures pour assister la mère patrie dans la présente circonstance. Au lieu d'accueillir cette offre favorablement—offre inspirée par le patriotisme du chef de la gauche, offre digne de l'attention et du respect de tout sujet loyal en Canada—le premier ministre y a répondu sur un ton railleur, et je ne crois ajouter rien de trop en disant que cette réponse n'a pas eu ce cachet de dignité qui doit caractériser les paroles ou déclarations de tout premier ministre. Sans donner les raisons qui l'empêchaient d'agir, il a déclaré que l'on ne devait pas s'attendre à ce qu'il soit, lui-même, plus loyal que la reine. Je ne puis concevoir pourquoi une pareille réponse a été donnée. Puis, immédiatement après, le premier ministre crut devoir, dans une entrevue qu'il avait—nous avons raison de le croire—préparée, lui-même, donner au représentant de l'un des principaux journaux ministériels les raisons pour lesquelles il n'avait pas cru devoir se conformer aux recommandations de sir Charles Tupper. Il déclara au reporter, auquel je viens de faire allusion, qu'il avait étudié l'acte concernant la milice; que cet acte n'autorise pas le gouvernement à expé-

Hon. sir MACKENZIE BOWELL.